

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MAI 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (66) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Sandra CAILTON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Dominique MALLAISE, Joël MICHENEAU, Annie MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Malvina TALBOT, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Bérangère BAZANTAY pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Marie-Line BOTTON pouvoir à Chantal APPARAILLY, Jean-Louis LOGEAS pouvoir à Nathalie BERNARD, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Elina PREAULT, Pierre MORIN pouvoir à Florence ERISSE, Damien SIMONNEAU pouvoir à Michel-Pierre DUBOIS, Antoine TRANCHET pouvoir à Etienne HUCAULT

Absents (9) : Bérangère BAZANTAY, Marie-Line BOTTON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Damien SIMONNEAU, Antoine TRANCHET

Date de convocation : 13-05-2026

Secrétaire de séance : François MARY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités de la Poterie à MAULEON Les Marchais : versement d'une indemnité d'éviction au profit de l'exploitant Monsieur IOUX dans le cadre d'une acquisition foncière

Vu les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

Vu la délibération n°2025-080 du bureau communautaire du 9 septembre 2025 relative à l'acquisition de foncier à M. Jacques BREGEON ;

Vu le bail relatif à l'exploitation agricole des parcelles visées par la présente délibération par M. IOUX ;

Considérant les échanges tenus lors de la réunion du 13 mars 2026 en l'Hôtel de Ville de Mauléon entre M. IOUX, la SAFER et la CA2B.

Le bureau communautaire en séance du 9 septembre 2025 par délibération susvisée, a validé l'acquisition par la communauté d'agglomération de foncier sis zone d'activités de la Poterie à Mauléon auprès de Monsieur Jacques BREGEON.

Cette acquisition doit permettre de répondre à la pénurie de foncier à vocation économique sur le secteur de Mauléon (centralité).

L'ensemble du foncier concerné représente une superficie de 3,23 hectares environ* dont près de 2,94 hectares zonés à vocation économique (zonage 1AUxb au PLUI – secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation pour l'accueil des activités économiques) et 2 937 m² zonés à vocation agricole (zonage A au PLUI).

CADASTRE ET SURFACE DES PARCELLES CONCERNEES :

Section	N°	Zonage PLUI	Adresse	Surface
ZL	044	A	La Jarrie	525 m ²
ZL	048	A	La Jarrie	2 412 m ²
AS	134	1AUxb	Les Marchais	301 m ²
AS	136	1AUxb	Les Marchais	14 627 m ²
AS	021	1AUxb	Les Marchais	2 279 m ²
AS	022p	1AUxb	Les Marchais	12 170 m ² *
Superficie totale				32 314 m²*

** La superficie de l'emprise foncière objet de la présente ne sera connue et réputée exacte qu'après réalisation par un géomètre expert du bornage de cette emprise, d'une modification du parcellaire cadastral et du procès-verbal de délimitation.*

À la suite de cette délibération, l'exploitant du foncier susmentionné, M. Louis-Marie IOUX, est revenu vers la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour négocier les modalités et conditions de résiliation de son bail.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 13 mars 2026 en l'Hôtel de Ville de Mauléon, en présence de M. L.M. IOUX et de la SAFER (MM. LAREUZE et MOGUEN), de l'AGGLO2B (le Président M. P.Y. MAROLLEAU, et la vice-présidente Mme. E. MENARD, et le Directeur du Développement économique, M. A. ORAIN), il a été convenu du versement d'une indemnité d'éviction de 7.245,15 euros au profit de Monsieur Louis-Marie IOUX ; ainsi que, à la suite du versement de cette indemnité d'éviction, de son côté, Monsieur IOUX s'engage à renoncer à son droit de préemption et à résilier son bail.

Le conseil communautaire, est invité à

- **valider le versement d'une indemnité d'éviction de 7.245,15 euros au profit de Monsieur Louis-Marie IOUX ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget Annexe Zones Economiques ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **27 MAI 2026**

Notifié ou publié le **27 MAI 2026**

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

